

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 27

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur GURVAN KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.
Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. GURVAN KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-113

Adhésion de la Commune d'Audierne au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Le CAUE est un outil départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Refondé par décision du Conseil départemental en septembre 2013, le CAUE du Finistère est une association guidée par une mission de service public. Sa fonction principale est l'amélioration qualitative du cadre de vie, avec et pour les habitants, dans l'ensemble et la diversité des territoires composant le département.

Quatre missions insécables caractérisent l'action du CAUE : Informer, sensibiliser, conseiller et former

Adhérer au CAUE permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques ...)
- d'être destinataire de publications
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences ...)

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 26 SEP. 2022

ID : 029-200054724-20220920-DE2022_113-DE

Pour la commune d'Audierne, l'adhésion est de 50€ (commune < 5 000 habitants).

Considérant que M. Didier GUILLON n'a pas participé au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

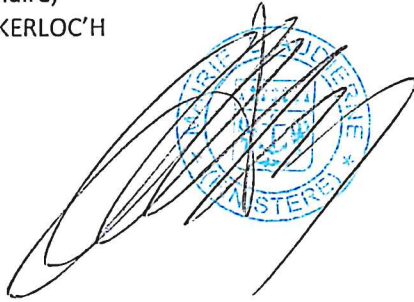
- autoriser l'adhésion de la Commune au CAUE du Finistère ;
- autoriser M. Le Maire à signer les documents et réaliser les démarches liées à l'adhésion.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

